

---  
DIRECTION DU GAZ, DE L'ELECTRICITE  
ET DU CHARBON

Paris, le 1er septembre 1983

---  
Service des Affaires Administratives  
et Sociales

3-5, rue Barbet de Jouy  
75700 PARIS Cédex

---  
Décision ENN.83.5  
-----

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon

à

MM. les Préfets, Commissaires de la République  
des régions

les préfets, Commissaires de la République  
des départements

Directions Interdépartementales  
de l'Industrie

Directions départementales de l'Équipement  
(chargées du contrôle des D.E.E.)

-----  
Objet : Application des dispositions du statut national du personnel  
des Industries électriques et gazières au personnel des  
entreprises et exploitations exclues de la nationalisation  
ou non transférées.

Les décisions de MM. les Directeurs généraux d'Electricité de  
France et de Gaz de France, les circulaires et les notes de la Direction du  
Personnel et des Relations Sociales, ci-dessous énumérées, ont été diffu-  
sées, dans les conditions habituelles, auprès des entreprises électriques  
et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées.

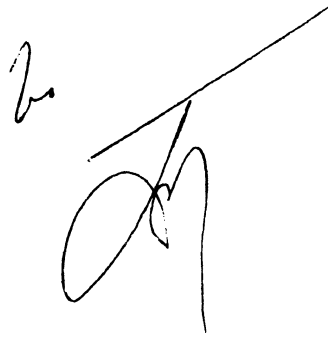
- décision N 83.25 (Pers. 808) du 8 juillet 1983
- décision N 83.26 (Pers. 809) du 20 juillet 1983
- décision N 83.27 (Pers. 810) du 20 juillet 1983
- circulaire N 83.28 du 20 juillet 1983
- circulaire N 83.29 du 25 juillet 1983, (et son erratum)
- circulaire N 83.30 du 26 juillet 1983
- circulaire N 83.31 du 27 juillet 1983
- circulaire N 83.32 du 1er août 1983
- note DP 36.14 du 21 juillet 1983
- note DP 36.16 du 21 juillet 1983
- note DP 31.119 du 22 juillet 1983

../..

- note DP 36.18 du 25 juillet 1983
- note DP 36.19 du 25 juillet 1983
- note DP 36.20 du 29 juillet 1983
- note DP 31.120 du 29 juillet 1983
- note DP 34.68 du 1er août 1983
- note DP 37.4 du 2 août 1983
- note DP 32.58 du 11 août 1983
- barèmes régionaux des indemnités de déplacement du 28 juillet 1983

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents de ces entreprises et exploitations électriques et gazières qui sont soumises à l'application du statut national. Je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises électriques et gazières non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

P/Le Directeur du Gaz, de l'Electricité  
et du Charbon,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'S' with a long horizontal stroke extending to the right.

Signé : MASSE